

# Note aux participants à l'atelier thématique "Énergie et Climat" du SCoT Sud-Gard

le 28 janvier 2025

Mesdames et Messieurs,

En tant qu'acteurs de diverses associations gardoises, nous œuvrons localement pour la conservation de sites naturels, garrigues, bois, landes ou forêts dans notre département. A ce titre, nous souhaitons attirer votre attention sur l'impact croissant des parcs photovoltaïques au sol implantés sur ces zones à préserver. Car ces projets, bien qu'ayant un objectif louable de transition énergétique, menacent la biodiversité et les paysages gardois. Installés souvent dans des espaces boisés, ils entraînent des défrichements massifs, favorisant l'érosion, aggravant le risque de ruissellement et diminuant les puits de carbone. Un encadrement du développement de l'agrivoltaïsme nous semble également absolument nécessaire.

## Nos propositions pour un SCoT équilibré et respectueux de l'environnement :

### 1. Prioriser les installations sur les bâtiments, parkings et sites anthropisés ou dégradés, ainsi que sur les abords des routes et voies ferrées.

Selon un rapport du CNRS (2023), le potentiel de ces surfaces est suffisant pour atteindre les objectifs photovoltaïques fixés par RTE pour 2050. Il est donc impératif de dresser à l'échelle du territoire du SCoT un inventaire des friches industrielles, parking, toitures des bâtiments publics et sites anthropisés dépourvus d'enjeux et d'équiper ces zones en priorité.

De son côté, *Le Joint Reseach Center* (JRC) de la Commission Européenne a publié une vaste étude<sup>1</sup> portant sur le potentiel du photovoltaïque vertical aux abords des routes et des voies ferrées. La France dispose là d'un important potentiel. C'est également une piste à exploiter.

### 2. Protéger les zones naturelles :

**Éviter de manière absolue les zones classées** (parcs nationaux et régionaux, ZNIEFF, Natura 2000, ENS départementaux, espaces boisés sensibles au risque incendie, zones humides, etc.) et interdire tout déclassement de ces espaces.

**Protéger efficacement les zones naturelles non classées** en suivant les recommandations du CNPN (Conseil national de la protection de la nature) : renforcement des critères des études d'impact, avec validation par des experts indépendants (CNPN, MRAe, associations locales) ; prise en compte obligatoire et renforcée des phases "éviter et réduire" de la séquence ERC ; information du public et diffusion obligatoire des études d'impacts et de l'ensemble des documents publics en amont et tout au long du projet.

### 3 . Agrivoltaïsme : respecter les recommandations faites par le CNPN et l'INRAE.

Préserver les terres agricoles et ne pas compromettre leur potentiel agronomique et écologique, en excluant les projets portant atteinte aux zones humides, haies, prairies permanente, jachères anciennes, etc.).

Respecter les recommandations de l'INRAE (taux de couverture maximal : 20% de la surface cultivée) et ne pas céder aux facilités réglementaires qui vont à l'encontre de la soutenabilité.

### 4 . Prise en compte des risques émergents :

Le CNPN signale la présence de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) sur la surface des panneaux. Ce fait doit être pris en compte dans une logique de préservation des zones de captage de l'eau potable.

## Conclusion

Nous appelons à un développement des énergies renouvelables respectueux des écosystèmes, du patrimoine naturel et de nos paysages, piliers de l'économie du département. Les associations locales, les citoyens et les experts doivent être associés à cette transition énergétique.

**Préservons nos garrigues tout en avançant vers un avenir énergétique durable.**

## Associations signataires

*Fédération des Associations Cévenole Nature et Environnement (FACEN) - Saint Hilaire Durable - Bien Vivre au Mas Praden - Collectif d'associations pour la défense du bois des Lens - Uzège Pont du Gard Durable - Mémoire Verte - Défense Nature Tavel - Nature et Patrimoine de Laudun l'Ardoise - Association La Zébrine*

1. Voir : <https://www.revolution-energetique.com/voici-le-potentiel-delirant-des-haies-solaires-le-long-des-autoroutes-et-voies-ferrees-en-europe/> et <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1364032124000674#fig5>